

## Compte-rendu de la Réunion publique du Conseil de Quartier Zones d'Activités et de Loisirs

**Jeudi 16 Décembre 2021  
19h00, Maison des Associations**

La réunion a débuté à 19h00.

- ➔ **Xavier Paris, Premier adjoint au Maire**, introduit la réunion en rappelant l'objet des conseils de quartiers, leur rôle et leurs missions. Il se félicite de leur bon fonctionnement. Ce conseil de quartier est spécifique dans la mesure où il concerne essentiellement des petites ou moyennes entreprises et des artisans. Les doléances ne sont pas forcément les mêmes que pour les habitants des autres quartiers.

**Xavier Paris passe ensuite la parole à Paco Sanchez, animateur du Conseil de quartier Zones d'Activités et de Loisirs.**

**Paco Sanchez** remercie ses collègues et montre l'utilité de ce conseil de quartier dans la mesure où il permet d'échanger les points de vue de tous les acteurs économiques de la zone. Il constate qu'il y a très peu de monde à cette réunion publique car la zone constitue leur lieu de travail et non leur lieu d'habitation.

Après ce propos liminaire, il souhaite évoquer les grands sujets qui intéressent directement les acteurs économiques de la zone en espérant obtenir certaines réponses circonstanciées.

- Le croisement Nays-Lesseps considéré par les usagers comme accidentogène Le trottoir mériterait d'être "bizoté". Ce carrefour avait pourtant été refait deux ans en arrière.

\* **Xavier Paris** fait part de son exaspération sur ce sujet car la Ville avait payé un maître d'oeuvre dont la mission est précisément de réfléchir à la meilleure solution technique au regard des contraintes existantes.

Il rappelle que l'idée serait de rétrécir quelque peu le trottoir et d'élargir la chaussée et le carrefour. D'obliger alors les camions de + 3,5 T à sortir de la zone en les faisant passer par l'avenue de Lesseps. C'est un dossier piloté par la COBAS qui a réalisé une proposition transmise à tous les membres du Conseil.

\* **Alain Di Julio** pense que la solution avancée par la COBAS va créer de nouvelles nuisances. Si on dévie les camions à droite, ils vont alors emprunter la voie en face. Finalement, les membres du Conseil craignent que ce réaménagement ne serve à rien.

\* **Xavier Paris** rappelle que les travaux devraient débuter dans la deuxième quinzaine de janvier. Face à l'inquiétude exprimée, il avance alors l'idée d'une réunion sur place avec l'entreprise qui va réaliser les travaux et les directeurs des services techniques de la Ville et

de la COBAS avant que ne débute le réaménagement prévu. La réunion est calée au 6 janvier à 11h30.

- Problématique de la vitesse de circulation excessive, notamment sur la voie Ferdinand Lesseps refaite à neuf. La demande avait été faite de contrôles de vitesse réguliers.

\* **Xavier Paris** confirme que des contrôles ont bien lieu de temps à autre sur la zone et que la Ville, consciente de cette préoccupation majeure que l'on constate sur l'ensemble du territoire de la commune, va faire l'année prochaine l'acquisition d'un second cinémomètre pour multiplier par deux le nombre de contrôles de vitesse.

Il insiste aussi sur le fait qu'hélas, avec 157 km de voirie communale, la police municipale ne peut pas être partout.

Deuxième solution pour lutter contre cette forme d'incivisme, la mise en place de chicanes comme cela a été fait dernièrement allée du Haurat ou allée des Places ; elles peuvent être simples ou doubles. On teste ces aménagements de manière provisoire et après une période d'expérimentation définie, on les conserve à titre définitif s'ils donnent satisfaction. Peut-être faudra-t-il envisager de tels aménagements dans la zone.

Une autre solution pourrait aussi passer par l'inversion des panneaux STOP mais pas seulement sur l'avenue Ferdinand Lesseps.

\* **Bernard Collinet**, adjoint aux travaux, à la sécurité et à la police municipale, ajoute qu'avec la police municipale, il travaille à la réalisation d'une carte des lieux où il serait judicieux d'initier des contrôles de vitesse.

- Problème de stationnement des poids lourds, même le week-end. Or, ils ne sont pas tous de Gujan et parfois contiennent des matières dites dangereuses. Ils demandent la pose d'un panneau d'interdiction de stationnement des poids lourds.

\* **Xavier Paris** n'est pas sur la même ligne sur ce sujet. Les routiers Gujanais ne peuvent pas stationner leur camion devant leur propriété, et encore moins en centre-ville. Il informe que l'arrêté municipal interdisant le stationnement de poids lourds doit normalement être revu et qu'il est alors l'occasion de préciser d'autres endroits dans lesquels ils pourraient se parquer. Il est par contre indispensable que la police municipale reste vigilante sur le stationnement intempestif à l'entrée de la zone et des consignes lui ont été données en ce sens.

- État déplorable de la zone Actipôle 2. Plus on attend, plus les entreprises sont gênées.

\* **Xavier Paris** reconnaît la dégradation de la situation mais ajoute qu'après avoir regardé attentivement la zone d'activités de la Teste-de-Buch, celle de Gujan n'est pas forcément la plus mal en point. Le SIBA doit aussi vérifier l'état des canalisations.

Quoi qu'il en soit, le dossier avec France Littoral Développement qui est gestionnaire de la zone avance puisqu'au terme de la dernière réunion du 25 novembre, on se dirige vers un compromis. France Littoral Développement prendrait en charge la réfection des trottoirs, des bordures et des aménagements paysagers, mais pas la voirie. Les travaux seront réalisés par la COBAS en janvier. A l'issue, et après un contrôle favorable, la zone pourra alors être incorporée dans le domaine public.

\* **Paco Sanchez** demande s'il y aura un règlement de copropriété comme c'est le cas avec France Littoral Développement. **Xavier Paris** lui répond par la négative.

● **Paco Sanchez** ajoute que dans le compromis initial, France Littoral Développement avait imposé beaucoup de contraintes aux entreprises, notamment pas d'habitants, pas de logements... Et pourtant, on peut constater certaines irrégularités.

\* **Xavier Paris** rappelle effectivement qu'il est formellement interdit de faire un logement, qu'un cas a déjà eu lieu et que cela s'est terminé au Tribunal administratif où la personne incriminée a perdu. Il demande à ce que ces constats lui soient relayés le cas échéant.

Sur Actipôle 1, une maison de gardien avait été autorisée. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérives pour assurer la cohabitation habitants et travailleurs. De toute façon, s'il n'y a pas de dossier de conformité, il faut envoyer un procès-verbal au Procureur de la République.

\* **Paco Sanchez** évoque le cas d'un poissonnier qui déverse ses effluves, **Xavier Paris** lui conseille d'alerter le SIBA.

\* **Xavier Paris** fait remarquer qu'on se focalise souvent sur la charte architecturale, et de ce fait on a délaissé la charte paysagère. A l'avenir, il faudra être plus vigilant.

● Important sujet d'inquiétude : l'implantation future du bassin de rétention des boues.

\* **Xavier Paris** rappelle tout d'abord que nous n'avons pas vraiment de choix d'autres lieux sur la commune pour accueillir ces boues. Ensuite, les ports de Meyran et de la Teste ne peuvent pas être dragués de manière hydraulique.

Le choix de ce terrain qui appartient à M. Lantrès s'explique par sa facilité d'accès par les camions et par le fait que nous n'avons pas d'autre parcelle déjà déboisée en zone N. La Ville a signé le compromis de vente et a passé au conseil municipal une délibération *ad hoc*. La signature de l'acte devrait intervenir début 2022. C'est le SIBA qui portera ce projet, la Ville met le terrain à sa disposition.

Si dans l'inconscient collectif, un tel projet évoque la pollution, ce n'est absolument pas le cas. Nous programmerons une réunion avec le SIBA et le conseil de quartier pour mieux expliquer les tenants et les aboutissants de ce projet en vue d'apaiser vos craintes.

\* **Elisabeth Rezer-Sandillon**, adjointe à l'environnement et au développement durable, se veut rassurante en disant que l'on peut faire de ce projet une plateforme de stockage en renouvelant une aire naturelle environnementale avec par exemple l'accueil d'oiseaux, et aménagements paysagers. C'est l'exemple du de la mise en valeur du bassin de Cantaranne, retenue d'eau de 180 000 m<sup>3</sup> destinée à endiguer les inondations. Nous avons la volonté de faire les choses de manière à respecter au mieux l'environnement.

\* **Xavier Paris** ajoute d'ailleurs qu'à chaque création de bassin, nous n'avons à déplorer aucune plainte ni aucune nuisance.

\* **Xavier Paris** précise qu'il s'agit bien d'une zone naturelle qui ne sera jamais commerciale. Il y a en outre un schéma de cohérence économique qui existe qui empêche que cette zone ne change de nature. D'ailleurs à ce sujet, il a fait part de ses doutes quant à la possibilité de voir un jour la naissance d'Actipôle 3.

\* Toujours pour être rassurant, il précise enfin que les bassins seront en fond de parcelle, et

que dès lors qu'ils seront remplis, il n'y aura plus de passage de camions pendant 2 ans.

- Autre sujet de préoccupation : la  fibre optique .

\* **Xavier Paris** rappelle que 44% du territoire de Gujan est d'ores-et-déjà fibré. C'est Gironde Numérique qui est propriétaire des réseaux. Aucun opérateur n'est normalement prioritaire même si certains ont pu nous faire remonter l'information qu'Orange profite de son statut "d'installateur" de la fibre pour être le premier à se manifester dès que cette dernière est raccordée.

- Dernière demande : le conseil de quartier souhaiterait disposer des flyers qui ont été distribués dans quelques quartiers pour mieux se faire connaître.

Enfin, **Xavier Paris** termine la réunion par quelques informations :

- une ligne Bahia, dans le cadre du dernier contrat revu très récemment avec la sté Transdev, desservira Actipôle 1 et 2 (Ligne 2 : Arcachon-Gujan-Pôle de Santé)
- les travaux de la Cobas sur Césarée prolongée se poursuivent
- prochains travaux programmés : terrain qui appartient à Enédis sur l'allée Mansart que la Ville souhaite acquérir pour aménager un parking pour véhicules légers en vue de libérer les trottoirs. Projet qui devrait voir le jour en 2022-2023.

**20h45 : Fin de la réunion.**

Xavier Paris remercie les membres du Conseil de quartier pour leur travail constructif.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&